

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous permettre de comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Fork Corporate+ est un produit d'assurance de Patronale Life SA, compagnie d'assurance belge, Boulevard Bischoffsheim 33, 1000 Bruxelles (ci-après « Patronale Life »). Vous trouverez plus d'informations sur le site web www.patronale-life.be, ou par téléphone au numéro +32 2 511 60 06. Ce document d'informations clés est d'application à partir de 01/03/2021. Le superviseur compétent est la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et est peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?
Type

Le produit est un contrat d'assurance-vie individuelle de type Branche 26 (avec un taux d'intérêt garanti), soumis à la loi belge.

Objectifs

Le contrat d'assurance permet d'investir dans une assurance de capitalisation de type Branche 26 avec un rendement garanti et une durée fixe de 5 ans. Le rendement est garanti pour toute la durée et est depuis le 01/03/2021 de 0,30% par an.

Investisseur de détail visé sur le produit

Ce contrat d'assurance vie s'adresse aux investisseurs, personnes physiques et personnes morales résidant en Belgique, qui comprennent les garanties et les prestations d'assurance d'un contrat d'assurance-vie de la Branche 26. Ces investisseurs souhaitent investir leur épargne pendant 5 an(s) dans un produit avec un risque de 2 sur une échelle de 7.

Avantages et coûts

Ce produit prend fin en cas de rachat du contrat par le Preneur d'Assurance ou au terme de la durée déterminée. Le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par Patronale Life.

À la date de fin, la réserve constituée est versée, éventuellement diminuée des frais relatifs au rachat anticipé (voir « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? »). La réserve constituée peut être inférieure aux primes investies. La réserve constituée comprend le versement de prime (moins les frais d'entrée), plus les intérêts garantis jusqu'au rachat ou paiement à l'échéance.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?


L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 an(s). Le risque inhérent au produit pourrait varier si vous le vendez antérieurement et vous pourriez récupérer moins.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en fonction des évolutions du marché ou d'une impossibilité de remboursement de la part de Patronale Life.

Ce produit est classé 2 sur une échelle de 7, qui est une classe de risque basse. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si l'évolution du marché venait à se détériorer, il est très peu probable que la capacité de remboursement de Patronale Life en soit affectée.

Patronale Life garantit l'épargne capitalisée au sein de ce produit. Si Patronale Life SA n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Scénarios en cas de vie	Investissement 10 000 EUR, prime d'assurance non applicable	1 an	3 an(s)	5 an(s)
Scénario de stress	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 9.633,05	€ 9.790,33	€ 9.999,15
	Rendement annuel moyen	-3,67%	-0,70%	0,00%
Scénario défavorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 9.633,05	€ 9.790,33	€ 9.999,15
	Rendement annuel moyen	-3,67%	-0,70%	0,00%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 9.633,05	€ 9.790,33	€ 9.999,15
	Rendement annuel moyen	-3,67%	-0,70%	0,00%
Scénario favorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 9.633,05	€ 9.790,33	€ 9.999,15
	Rendement annuel moyen	-3,67%	-0,70%	0,00%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 EUR sans versements supplémentaires. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de ce produit. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée durant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de stress montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où Patronale Life SA ne pourrait pas vous rembourser. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Patronale Life SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de Patronale Life. En cas de faillite de Patronale Life, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou les bénéficiaires. En outre, les preneurs d'assurance et/ou les bénéficiaires disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de Patronale Life.

Que va me coûter cet investissement ?

La diminution du rendement (RIY : reduction in yield) montre l'effet que les coûts totaux que vous devez payer auront sur le rendement potentiel de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents. Les montants indiqués ci-dessous sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les frais éventuels en cas de rachat anticipé. Les montants mentionnés sont des estimations qui peuvent changer dans le futur et sont basés sur l'hypothèse selon laquelle vous procédez à un investissement unique de 10.000 EUR.

Il se peut que l'intermédiaire qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Scénario d'investissement 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 an(s)	Si vous sortez après 5 an(s)
Coûts totaux	€ 396,50	€ 298,59	€ 149,50
Incidence sur le rendement par an	3,97%	1,00%	0,30%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous montre l'effet que les différents coûts ont chaque année sur votre rendement potentiel, à la fin de la période de détention recommandée, et donne la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	Max. 1%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, mais il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction du portefeuille	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque Patronale Life SA achète ou vend les investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0%	L'incidence des coûts prélevés annuellement pour la gestion des investissements.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 an(s)

La durée est fixe et est de 5 an(s). Il est recommandé de conserver le produit pendant toute sa durée afin de laisser le temps au produit de capitaliser et d'éviter les frais de rachat.

Versements supplémentaires

Les versements supplémentaires ne sont pas possibles.

Rachat

Le preneur d'assurance peut à tout moment racheter (anticipativement) complètement ou partiellement le contrat d'assurance. Un rachat complet met fin au contrat d'assurance. Des rachats partiels (min. 50.000 EUR) sont possibles pour autant que la réserve minimale du contrat s'élève à 100.000 EUR. Un rachat partiel à la suite duquel la réserve du contrat serait inférieure à 100.000 EUR, peut mener à la cessation du contrat. Un rachat complet met fin au contrat d'assurance.

Vous pouvez racheter anticipativement en utilisant le document mis à disposition par Patronale Life. Vous devez le remplir, le dater, le signer et l'envoyer en y joignant les annexes demandées.

Frais de Rachat

- Des frais de rachat dégressifs de 3% de la réserve à racheter sont dus, avec un minimum de 75 EUR (indexés). Après chaque période de 12 mois, ces frais de rachat diminuent de 0,50%.

- Le coût de rachat complet doit être payé au cours de la première année. À partir de la deuxième année, vous pouvez, sous réserve d'un préavis d'au moins 150 jours, effectuer un rachat à un coût de rachat égal au taux d'intérêt annuel.
 - Indemnité de rachat financier (indemnité conjoncturelle)
Outre les frais de rachat susmentionnés, le rachat endéans les 5 premières années du contrat, peut également être soumis à une indemnité de rachat financière (indemnité conjoncturelle). La valeur de rachat est alors corrigée par un facteur reflétant l'évolution des taux d'intérêt du marché. Elle sera calculée en fonction du taux d'intérêt garanti, des taux d'intérêt du marché au moment du rachat et de la période résiduelle entre le moment du rachat et le 5ⁱème anniversaire du contrat d'assurance.
- En cas de paiement à la suite de l'échéance du contrat, il n'y a pas de frais de rachat.

Comment présenter une réclamation ?

Vous avez toujours la possibilité de contacter directement le courtier vous ayant recommandé le produit. Les réclamations concernant le produit, la compagnie et/ou le courtier vous ayant recommandé le produit peuvent être adressées à :

- Par courrier : Patronale Life SA, Gestion des plaintes, Bld Bischoffsheim 33, 1000 Bruxelles
- Par e-mail : plaintes@patronale-life.be
- Par téléphone: +32 2 511 60 06

Lorsqu'aucune solution vous convenant n'est proposée, vous avez la possibilité de vous tourner vers l'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (e-mail : info@ombudsman.as), ceci sans préjudice de la possibilité d'engager une action judiciaire

Autres informations utiles

Le preneur d'assurance reçoit chaque année un aperçu détaillé de son contrat d'assurance, comme l'exige la loi belge. Les taux d'intérêt applicables peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.patronale-life.be/fr/cours-et-tarifs/tarifs-branche-26>. Patronale Life publie régulièrement des informations relatives à ce produit sur le site web www.patronale-life.be. Ce document d'information clé est révisé au moins une fois par an. Vous pouvez consulter la version la plus récente sur le site web www.patronale-life.be/fr ou l'obtenir par l'entremise de votre intermédiaire. Pour plus d'informations sur le produit, vous pouvez consulter le document «Fiche d'Informations Utiles Fork Corporate+».

Les informations contenues dans ce document ne sont pas un conseil pour acheter ou vendre le produit. Toute décision de souscription à ce produit doit être basée sur une analyse complète de ce document d'informations clés et des conditions générales. Elles sont gratuitement disponibles sur notre site web ou peuvent être obtenues auprès de votre intermédiaire ou en envoyant un mail à Life@patronale-life.be.